



Redressement judiciaire non respecté

Par **didojano**, le **24/01/2012** à **21:51**

Bonjour,
en redressement depuis fin mars 2011, je ne peux pas rembourser mon plan malgré tous les efforts que j'ai fait. Est-ce que je peux demander un nouvel étalement qui commencerait qu'en janvier 2013, afin de pouvoir payer en 2012 mes autres frais (RSI, impôts, charges sociales)
merci d'avance pour votre réponse